

COMMISSION MUTUALISATION DES MOYENS
Participation des clubs aux compétitions nationales
implantées sur le territoire AUV-R-A

Bourgoin-Jallieu, le 4 décembre 2017

Réunis le 17 juin 2017 à Valence, les présidents des comités départementaux ou leurs représentants ont échangé sur divers sujets qui puissent être traités en mutualisant leurs forces, leurs structures ou leurs moyens.

Dans un premier temps, il a été acté le fait de reconduire le projet déjà existant depuis 4 ans en LARA, dispositif qui favorise l'implantation des compétitions nationales sur le territoire de la Ligue.

Rappel des arguments qui avaient conduit à sa mise en place

- * Réduire les budgets de déplacements, l'hébergement et les repas des athlètes et jurys des clubs concernés par les compétitions de niveau national (championnats)
- * Permettre une participation plus importante des athlètes Rhône-alpins à ces événements
- * Offrir à nos jurys des compétitions de haut niveau qui les forment et les valorisent
- * Encourager des organisateurs potentiels (comités ou clubs) à se porter candidats à organisation nationale en les aidant à s'engager sur une logistique et une responsabilité budgétaire (engagement des bénévoles, montage financier)
- * Identifier l'athlétisme auprès des collectivités territoriales (communes, départements, région) comme un sport porteur de dynamisme et d'excellence
- * Prévoir d'organiser au moins 2 championnats par an en Rhône-Alpes sur la mandature
- * Négocier dès le contrat d'objectif avec la Région en présentant une animation territoriale homogène

Après plusieurs études de dossiers d'organisation de Championnats, il ressortait un modèle de charges de terrain incontournables à une organisation de type championnat national :

- * droits d'organisation
- * frais jury (hébergement, repas, déplacements),
- * sécurité,
- * animation,
- * médical

Selon les bilans étudiés et le nombre total d'athlètes présents pour chacune d'entre elles, il se dégageait un coût moyen par athlète de 25 à 30 €.

Rappel du dispositif voté en LARA en 2013

- * Versement par les clubs à la Ligue d'un montant de 30,00 € par athlète participant aux organisations nationales organisées en LARA (liste ci-dessus).
- * Ouverture à la Ligue d'un compte spécifique "mutualisation des moyens". La gestion de ce compte (facturation aux clubs, reversement à l'organisateur,) étant assuré par les trésoriers de la Ligue, en collaboration avec le groupe de travail "mutualisation des moyens".
- * Versement de 2000 € par journée de compétition à l'organisateur du Championnats, sur présentation de son budget.
- * Les réserves de ce compte, le cas échéant, pouvaient ensuite être affectées à un projet spécifique sur décision du groupe de travail et accord du Comité Directeur (exemple : achat de matériel, valorisation des bénévoles, du jury annexe, etc)

Proposition de reconduction du dispositif "Mutualisation des Moyens" pour les épreuves nationales implantées sur la Ligue AURA :

Après avoir considéré les différents frais de déplacement d'un véhicule selon les distances entre diverses agglomérations sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, il apparaît pertinent de conserver le même principe que précédemment, avec des aménagements dus à l'amplitude des distances de la nouvelle Ligue, et du temps de déplacement selon les implantations des Championnats :

1- Participation des clubs : considérer 3 zones de distances par rapport au lieu d'implantation :

- + 100km ou moins (ce qui n'oblige pas à prévoir un hébergement d'athlètes, ou tout au moins, les frais sont relativement réduits) :

Contribution du club d'un montant de

- **30.00€ par athlète participant pour les épreuves individuelles**
- **300€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs jeunes**
- **150€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs promotion**

- + De 100km à 200km

Contribution d'un montant de

- **20.00 € par athlète participant**
- **200€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs jeunes**
- **100€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs promotion**

- + Au-delà de 200km

Contribution d'un montant de

- **10.00 € par athlète participant**
- **150€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs jeunes**
- **100€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs promotion**

2- Versement d'une somme de 2000.00 € aux organisateurs pour 1 journée de compétitions, et de 1000€ par journée supplémentaire. Les organisateurs présenteront le budget et le bilan de leur organisation.

Compétitions concernées

STADE ET INDOOR

- * Championnats de France CA-JU été et hiver
- * Championnats Nationaux ES été et hiver
- * Coupe de France des Spécialités et Championnats de France de relais
- * Championnats Nationaux des Epreuves Combinées
- * Championnat National Equip'Athlé
- * Finale Nationale des Pointes d'Or Colette Besson
- * Championnats Nationaux des Epreuves Combinées Jeunes et Marche
- * Championnats Nationaux des Interclubs Jeunes
- * Championnats Nationaux des Interclubs Promotion

HORS STADE

- * Championnats de France des 10 km
- * Championnats de France Semi-Marathon
- * Championnats de France Ekiden